Yuccas de la Pointe d'Agon, nos cousins américains…

Photo Alain Rongier

En ce 16 décembre 2017, je pars réaliser un relevé de *Yucca gloriosa* à la Pointe d'Agon (Agon-Coutainville). J'avais déjà observé l'espèce dans ces dunes, mais, curieusement, sur le site internet du Conservatoire botanique national (CBN) de Brest, l'application e. Calluna n'en mentionnait alors aucune présence dans la commune, ni dans celles alentour. Opération donc à première vue simple : plante aisément repérable, certitude de la trouver, et un complément pour la carte de répartition du CBN. Rapidité, efficacité… De quoi rentrer chez soi en fin d'après-midi content de la tâche accomplie.

Une fois arrivé sur place, je me dirige vers la cale des Moulières. J'aperçois rapidement un premier *Yucca* et en relève la localisation avec mon GPS. Je poursuis vers un deuxième que je vois au loin, puis un troisième… Et là, tout se dérègle… Plus ça va, plus je me perds dans ma navigation à travers dunes et yuccas, ne sachant plus trop quelles « touffes » étaient déjà relevées et lesquelles restaient à faire. Les nuages sombres qui avancent très rapidement depuis la mer n'arrangent rien. J'abandonne la partie, un peu énervé. J'avais déjà lu ou entendu des botanistes et naturalistes s'interroger sur le caractère invasif des yuccas en France, sans y avoir trop prêté attention, mais à l'évidence, ici, nous étions vraiment en présence d'une plante invasive…

Je terminai cet après-midi, qui devait être calme et serein, avec le sentiment d'un travail « mal ficelé » et l'esprit plein de doutes.

Quelques jours plus tard, et en d'autres reprises, j'y retournai pour vérifier et compléter les relevés. Ce qui suit est le résultat de cette courte mais active période d'observations et réflexions…

L'arrivée progressive du *Yucca* en France

Le genre *Yucca*, de la famille des *Asparagaceae*[1], est riche de 30 à 50 espèces, selon le rangement de certains taxons en variétés, sous-espèces ou espèces. C'est un genre américain, essentiellement présent de la partie nord du Mexique au sud-est des USA, qui a été introduit en Europe afin de fournir des plantes d'appartement ou des plantes de jardins.

L'introduction

Dans un livre publié en 1929, *Les plantes d'appartement et les plantes de fenêtres*[2], je trouve mention de trois taxons, les trois mêmes que l'on relève aujourd'hui dans les Flores de plantes sauvages :

Yucca flaccida filamentosa : « *résistent assez bien à nos hivers, mais les autres espèces exigent un abri contre le froid sous le climat de Paris ; toutes sont rustiques dans le midi de la France* »

Yucca aloifolia : « *à tige pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur, couronnée par des feuilles raides, d'environ 40 centimètres de longueur sur 2 à 3 centimètres de largeur terminées en pointe piquante* »

Yucca gloriosa : « *à tige pouvant atteindre 1 mètre de hauteur, souvent rameuse, à feuilles nombreuses, lancéolées, raides et piquantes*. »

Cet ouvrage nous met dans le contexte historique des personnes qui ont dû, notamment sur Agon-Coutainville, installer des yuccas dans leurs jardins. L'origine des plantes actuellement dans les dunes se trouve sans doute en cette époque, débutée pour la France vers le milieu du 19e siècle

1 Famille telle que définie dans la classification de l'APG (Angiosperm Phylogeny Group). Cette classification, mise à jour régulièrement (nous en sommes à la version IV), est la plus utilisée par les botanistes actuels pour les plantes à fleurs.

2 Bois D., 1929.- *Les plantes d'appartement et les plantes de fenêtres*, Paris, J.B. Baillières et fils, 444 p.

et favorisée par les Sociétés d'horticulture alors en plein essor (la Société d'horticulture de Paris a été créée en 1827).

Mais aussi ce vieux livre un peu dépenaillé, que j'avais conservé de la bibliothèque présente chez ma grand-mère, en région lyonnaise, a comme auteur un certain D. BOIS qui fut professeur de culture au Muséum national d'histoire naturelle. Et en cherchant, je découvre qu'il s'agit de Désiré BOIS[3], et qu'il était Manchot. Né à Granville le 9 octobre 1856, fils de Jean-Marie BOIS lui-même natif de Saint-Malo mais établi tourneur à Granville, il s'était retrouvé à Paris dès 1871 suite aux problèmes financiers de sa famille. Très vite la chance lui sourit et il trouva, avant même ses 16 ans, une place d'aide-jardinier dans le service des cultures du Muséum. Ce fut le début de sa carrière en botanique… Comment aurais-je pu ne pas le faire intervenir dans *L'Argiope*, revue centrée sur son département de naissance, la Manche ?

Vers la liberté

Certains yuccas initialement plantés dans des jardins « ont pris le maquis » et se retrouvent ainsi dans la nature.

Un cheminement chronologique dans quelques études botaniques ou Flores, de France, de Normandie et de régions limitrophes aux conditions climatiques proches, va permettre d'y relever l'arrivée progressive de ce genre, et donc aussi d'en tirer parallèlement une datation approximative de l'ensauvagement de ces végétaux dans nos contrées. Gardons toutefois à l'esprit que bien des auteurs écrivent en introduction de leur travail ne pas avoir voulu y intégrer les plantes cultivées, mais sans préciser à partir de quand, à leurs yeux, une plante échappée des jardins serait libérée de ce licol symbolique de « plante cultivée ».

Commençons par quelques documents du 19e siècle :

Le genre *Yucca* ne semble cité ni dans la *Liste des plantes de la Manche* (1826) de Charles de GERVILLE, ni dans *La Flore de la Normandie* (1836-1869) d'Alphonse de BRÉBISSON, ni dans le *Catalogue raisonné des plantes des environs de Cherbourg* (1862) ou dans *La Flore de la Manche* (1881) de Léon BESNOU, ni dans la *Flore de l'Ouest de la France* (1886) de James LLOYD.

3 GUILLAUMIN A., 1946.- Désiré Bois (1856–1946), *Bulletin de la Société Botanique de France*, 93 :3-4, 115-118.

Au 20e siècle :

Aucune mention dans la *Flore de la France* (1900-1906) de l'abbé Hippolyte COSTE.

Par contre, *Yucca filamentosa* est noté dans *Les quatre flores de France* (1947) de Paul FOURNIER. Cela ne signifie pas pour autant que l'espèce était observable de manière nette dans la nature car cet auteur intégrait facilement dans ses ouvrages des végétaux exotiques « de jardins » », non naturalisés, ce qui lui était parfois reproché[4].

En 1949, J.M. TURMEL publie la *Végétation de la côte ouest du Cotentin* (Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle). Il fait une belle part à la commune d'Agon-Coutainville, et absolument aucune allusion au yucca.

En 1971 paraît la *Flore et Végétation du Massif Armoricain* d'Henry des ABBAYES : le yucca n'est pas mentionné dans cette Flore ni dans son supplément posthume complété jusqu'en 1974 (ERICA n° 7 juillet 1995).

Puis nous arrivons à la *Flore de France* (1973-1984) de GUINOCHET et VILMORIN. Rien dans les index et clés de détermination, mais un petit texte d'introduction à la famille des Liliacées, famille dans laquelle on pouvait à l'époque ranger ce genre, cite *Yucca filamentosa* L. et l'indique comme « *assez souvent naturalisé* ». Il y est d'ailleurs qualifié de « *petit arbre* », ce qui peut surprendre puisqu'il s'agit d'une espèce considérée acaule. Pas d'évocation d'autres espèces.

Le *Yucca* est absent de l'*Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie* (1993), y compris me semble-t-il de ses feuilles de corrections et additions de 1994 et 1996, ainsi que de la *Flore vasculaire de Basse-Normandie* (1998) de Michel PROVOST.

Dans la seconde édition de *New Flora of the British Isles* (1997), de Clive STACE, un *Yucca*, *Yucca recurvifolia* Salisk. apparaît, avec les indications de répartition suivantes : « *Intrd ; natd on sans-dunes and gravel-pits ; Glam since 1982, S Devon and Worcs* ». Certes, cette Flore ne couvre pas la France, mais entre nos côtes de la Manche et celles de nos voisins britanniques, il y a un air de parenté.

4 VILMORIN R. de, 1969.- Les limites d'une Flore de France, *Le Monde des Plantes* (1969-n°363).

Au 21e siècle :

Le 21e siècle débute, pour nous, avec la publication par Alain LIVORY d'un dossier de Manche-Nature consacré à la flore vasculaire du havre de Regnéville[5]. Le yucca y est cité, sans précision d'espèce, et nous lisons avec intérêt la remarque suivante : « *Le yucca est totalement passé sous silence par les botanistes régionaux. Son introduction doit pourtant remonter à l'époque des premières stations balnéaires. De même que les maisons bourgeoises d'autrefois avaient acclimaté un palmier, de nombreuses villas de Coutainville ou de Blainville ont conservé leurs yuccas. La plante s'est répandue jusque sur les cordons dunaires les plus retirés et elle y fleurit magnifiquement* ».

Dans la 5e édition de la *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines* (2004), la Flore de LAMBINON, le *Yucca* est mentionné dans un petit texte : deux espèces sont notées, « *la plus fréquente* est Y. gloriosa *L.* […] *avec deux variétés apparemment difficilement distinguables* » : var. *gloriosa* et var. *recurvifolia*, et « *on rencontre parfois aussi des plantes acaules* […] *essentiellement* Y. filamentosa L. ».

Arrivons maintenant à la plus récente des Flores couvrant le territoire national, *Flora Gallica* (2014) de Jean-Marc TISON et Bruno de FOUCAULT. Nous y trouvons le genre *Yucca* avec la présence en France d'un taxon, *Yucca gloriosa* L., indiqué comme « *occasionnel, localement en voie de naturalisation* ». Une petite note précise aussi en occasionnels : *Y. aloifolia* L., *Y. elephantipes* Trel., *Y. filamentosa* L.

A quelle espèce avons-nous à faire sur Agon-Coutainville ?

Nous venons de voir que, au moins dans notre partie nord de la France et dans les Îles britanniques, le taxon considéré le plus fréquent en espace naturel[6] est *Yucca gloriosa* L. 1753 (en y incluant la variété *recurvifolia*). C'est donc fort vraisemblablement notre plante de la Pointe d'Agon.

5 LIVORY A., 2000.- Flore et faune du havre de Regnéville. État de la recherche. I – Flore vasculaire, *Les dossiers de Manche-Nature n° 2*, 44 p.

6 Le yucca utilisé comme plante d'appartement appartient le plus souvent à l'espèce *Y. elephantipes*, facilement reconnaissable par ses feuilles à la fois non rigides et aux bords finement dentés.

Mais afin de vérifier, sur le terrain, l'identité de nos yuccas, voici une clé de détermination extraite d'un document de synthèse réalisé par Marie PORTAS, en 2012, et mis en ligne sur le site Tela-Botanica[7]. Seul le petit groupe d'espèces de *Yucca* présentes en France y est mentionné.

Clé en végétatif

1 Acaule (sans stipe), feuilles à bords s'effilant en filaments blancs (mais parfois peu présent), non denticulées (passer le doigt sur les bords), souples.....*filamentosa*

1 Tige ligneuse (sauf avec un spécimen jeune), feuilles sans filaments blancs, denticulées ou non, souples ou raides.....2

2 Feuilles aux bords non denticulés souvent colorées en rougeâtre ou jaunâtre……..….....*gloriosa*

2 Feuilles denticulées aux bords.....3

3 Feuilles très raides, très vulnérantes.....*aloifolia*

3 Feuilles souples, molles, peu vulnérantes à l'extrémité….....*elephantipes*

Effectivement, les plantes que j'ai pu observer dans les dunes forment, avec l'âge, un stipe, et les feuilles n'ont pas les bords dentés. Il s'agirait donc bien de *Y. gloriosa*.

Par contre, si nous quittons ces yuccas ensauvagés des dunes pour revenir dans les parties urbanisées des stations balnéaires de l'ouest-Cotentin, nous pouvons apercevoir, plantés le long des rues ou parfois dans des jardins de ces mêmes localités, des yuccas avec un stipe de deux à trois mètres et des feuilles très raides en extrémité. Pour ceux-ci, il serait bien de vérifier la détermination. Ne serions-nous pas parfois en présence de *Y. aloifolia*, l'espèce nommée avec raison « baïonnette espagnole ». Cela serait intéressant pour le sujet qui nous préoccupe et nous y reviendrons dans le paragraphe « mode de reproduction ».

Mais tout ceci reste peut-être bien relatif, étant donné que *Y. gloriosa* est souvent considéré comme un hybride entre *Y. filamentosa* et *Y. aloifolia*, et que ce taxon inclut une diversité conduisant certains botanistes à le subdiviser…

7 PORTAS M., 2012 (24 octobre).- *Notes concernant les Yuccas naturalisés* (http://www.tela-botanica.org/sites/botanique/fr/documents/biblio/articles_en_ligne/yucca_bd.pdf).

Quelques aspects morphologiques de *Yucca gloriosa*

(photos : Alain RONGIER – 16 décembre 2017 – Pointe d'Agon)

Plante entière en début de floraison

Plante avec inflorescence

Fleur trimère :

- Photo

- Diagramme floral

Extrémité de feuille

Mode de reproduction des yuccas

Les diverses espèces de yuccas se multiplient autant par reproduction sexuée que par multiplication végétative.

Reproduction sexuée

En Amérique, la pollinisation se réalise uniquement grâce aux teignes du *Yucca*, des petits lépidoptères nocturnes intégrés dans le complexe systématique de *Tegeticula yuccasella* (12 espèces dont 10 seraient pollinisatrices du *Yucca*). Seule la femelle intervient. Elle va tout d'abord récolter du pollen, grâce à ses tentacules spécialisés, et en constitue une boulette qu'elle transporte sous la tête. Elle s'envole alors vers une autre fleur. Lorsqu'il lui semble en avoir trouvé une avec ovaire prêt à être fécondé, elle se met à y pondre des œufs grâce à son long oviscapte. Puis elle remonte vers le stigmate et y dépose une partie du pollen précédemment ramassé. Ces actions provoqueraient la production d'une hormone végétale, l'auxine, qui joue un rôle dans l'évolution des carpelles. Bien sûr, les larves prélèveront ensuite leur dû, en se nourrissant avec des graines, puis tomberont au sol où elles entreront en diapause. Nous sommes ainsi en présence d'une relation de mutualisme où chacune des deux espèces, le yucca et la teigne, apporte son concours obligatoire à la reproduction de l'autre. Mais tout ceci se passe en Amérique…

Chez nous, l'espèce collective *Tegeticula yuccasella* est supposée absente. Ajoutons que la floraison des yuccas débute dans la Manche vers la fin de l'été et que l'hiver arrive donc sur de très nombreuses fleurs encore en boutons. Les conditions météorologiques sont alors a priori peu favorables, pour le yucca comme pour un hypothétique insecte pollinisateur. Des inflorescences vont ainsi demeurer plus ou moins figées jusqu'au printemps[8]. En conditions naturelles et sans intervention humaine, toute formation de graines obtenues par reproduction sexuée[9] s'avère par conséquent très difficile à concevoir pour les yuccas de nos dunes.

Mais j'ai précédemment indiqué que si *Yucca gloriosa* était très certainement l'unique espèce présente dans les dunes de la Pointe d'Agon, certains yuccas plantés par l'homme dans les bourgs du littoral du Cotentin pourraient par contre appartenir à l'espèce *Yucca aloifolia*. Or il semblerait

8 Que deviennent-elles ensuite ? A voir…

9 Je n'exclurais pas d'emblée la possibilité d'un phénomène apomictique.

que, parmi les *Yucca*, celle-ci soit la seule espèce pouvant être pollinisée en l'absence des teignes du yucca, peut-être tout simplement par *Apis mellifera* :

> « *Pollinator observations provide compelling support for* Apis mellifera *as the agent responsible or the diurnal pollination of* Y. aloifolia. Yucca aloifolia *sets fruit when* A. mellifera *is the only intrafloral visitor and honey bees clearly picked up fluorescent dye painted on* Y. aloifolia *anthers. These observations are consistent with the untested hypothesis of Galil (1969), who suspected honeybees were pollinating* Y. aloifolia *in the Botanical Gardens of Tel Aviv University in Israel*. »[10]

Reproduction asexuée

Les yuccas se multiplient de manière végétative et c'est ainsi qu'ils sont d'ailleurs très facilement produits en horticulture.

Il s'agit sans doute également de la seule méthode possible pour les yuccas actuellement dans les dunes de notre région. Un fragment de l'appareil végétatif (tronçon de stipe séparé du pied-mère par la pourriture, l'homme, un lapin, le vent ?) au contact avec le sol prendrait racines, si les conditions pédoclimatiques le lui permettent. Une population pourrait ainsi persister et se répandre un peu.

> Entre ces deux modes de multiplication, sexué et végétatif, seul le premier, par l'hétérogénéité des génomes qu'il permet d'obtenir et de sauvegarder, pourrait à long terme favoriser l'adaptation des populations de yuccas aux éventuelles attaques parasitaires et à l'évolution des caractéristiques du biotope.

Typologie des stations de *Yucca gloriosa* sur le littoral de l'ouest – Cotentin

L'explication ou le mystère de la présence des yuccas n'étant pas identique selon la localisation, je dresse, page suivante, une petite typologie des lieux où j'ai pu en observer.

10 Rentsch J. D., Leebens-Mack, J., 2014.- *Yucca aloifolia* (*Asparagaceae*) opts out of an obligate pollination mutualism, *American Journal of Botany*, 101 : 2062–2067, doi :10.3732/ajb.1400351.

1. Dans les jardins ou dans les rues des stations balnéaires	
	Hauteville-sur-Mer (5 janvier 2018)

2. Dans des zones naturelles		
3 cas		
1er cas : En limite de jardin	Extension végétative des populations existant dans les jardins.	Agon-Coutainville – Vers l'École de voile (17 février 2018)
2e cas : Dans des zones anciennement privatisées mais où la dune a été rendue à l'état sauvage avec les végétaux qui y étaient plantés.	Pas de nouvelles populations, mais changement de statut des yuccas existants : de plantes horticoles ils deviennent espèces exotiques en zone naturelle.	Gouville sur Mer (4 janvier 2018)

3e cas : Dans des zones naturelles où il semble ne pas y avoir eu de propriétés de villégiature	Présence initiale inexpliquée pour l'instant lorsque nous sommes éloignés des zones de villégiature. Présence secondaire pouvant être expliquée par la multiplication végétative.	Agon-Coutainville – Pointe d'Agon (16 décembre 2017)

L'espèce est-elle naturalisée sur Agon-Coutainville ?

S'agit-il d'une espèce naturalisée ? Je prendrai la définition donnée dans le document du Conservatoire botanique national de Brest : *Liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie*[11] *:*

Définition donnée dans le document	**Situation du *Yucca gloriosa* sur la Pointe d'Agon**
Naturalisée : *Se dit d'une plante non indigène*	C'est le cas, l'espèce étant d'origine américaine.
poussant spontanément (spontanée),	Les individus présents se développent naturellement, sans soins apportés par l'homme. Les conditions environnementales permettent aux yuccas des dunes de se développer parfaitement. Ils forment sans problème, feuilles, stipes et fleurs, même si ces dernières, très vraisemblablement n'arrivent pas à produire des fruits et graines.

11 WAYMEL J., BOUSQUET T., ZAMBETTAKIS C., GESLIN J., 2016.- *Liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie*, DREAL de Normandie / Région de Normandie, Villers-Bocage : Conservatoire botanique national de Brest, 28 p. + annexes.

auparavant accidentelle ou subspontanée,	Les individus présents dans les dunes sont très certainement issus de plantes introduites dans des jardins de la commune à des fins horticoles, et ils ont sans doute pu être considérés comme accidentels ou subspontanés durant leurs premières années dans la nature.
qui persiste (au moins dans certaines stations) après une durée minimale de 10 ans d'observation dans une même station.	Les témoignages de Roselyne COULOMB et d'Alain LIVORY, ainsi que mes propres observations, certifient que des yuccas se trouvent dans les dunes depuis plus de 10 ans.
Si une plante qui s'échappe de culture se maintient dans la même station pendant plus de 10 ans et se propage (sans intervention de l'homme) en se mêlant à la flore indigène, elle sera considérée comme naturalisée au delà de ces 10 ans d'observation. *Dans le cas contraire (pas de propagation ni de mélange à la flore indigène, même au delà de 10 ans d'observation), elle sera considérée comme subspontanée.*	Voilà donc l'interrogation : Depuis ce passage jardins-dunes, première implantation, l'effectif de la population a-t-il augmenté ? Autrement dit, pour ces yuccas arrivés dans les dunes, de façon encore inexpliquée : – avons-nous seulement le maintien et le développement de ces individus « premiers » ? → **flore subspontanée** – ou bien y a-t-il eu, depuis cette installation première, propagation de ceux-ci, multiplication naturelle, accroissement de la population ? → **flore naturalisée**

Ce critère peut être évalué de deux manières :

en observant des phénomènes de reproduction (insecte transportant du pollen, germination de graines, tronçon de stipe prenant racines, etc.),

ou bien en faisant le point sur l'évolution du nombre de stations et sur l'effectif de chaque station (repérage et comptage à quelques années de distance).

J'ai choisi la seconde manière, en effectuant de la manière la plus précise possible, fin 2017- début 2018, un relevé des divers yuccas présents dans

les dunes de la Pointe d'Agon, entre l'école de voile et le monument Lechanteur. Ne pas oublier toutefois mes « aléas de navigation » évoqués en introduction.

Restera donc à recommencer l'opération dans quelques années. Avis aux amateurs…

Une des zones de mes relevés
Extrait d'une carte eCalluna (CBN de Brest)
Janvier 2018

Toutefois, dès à présent, les observations réalisées entre décembre 2017 et février 2018 m'incitent fortement à considérer l'espèce comme naturalisée dans les dunes de la Pointe d'Agon : en plusieurs endroits, de jeunes plants se développent à quelques mètres de plants plus âgés. Reste à comprendre le mécanisme…

Photo Alain Rongier

Plant déjà âgé

Environ 8 à 10 m entre les deux plantes

Photos : 17 février 2018

Photo Alain Rongier

Jeune plant

L'espèce est-elle « invasive » sur Agon-Coutainville ?

S'agit-il d'une espèce invasive ?

En avril 2008, dans sa revue ERICA n° 2, le CBN de Brest reprend la définition de l'UICN, « ***une espèce invasive est une espèce exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie*** ».

Le caractère d'invasivité d'une espèce allochtone est évalué dans un classement : non-invasive, à surveiller, invasive potentielle, invasive avérée.

En avril 2016[12], le CBN de Brest note comme définition d'une plante invasive avérée : « ***Plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques*** ».

A la date d'avril 2016, le *Yucca gloriosa* n'est pas classé comme « plante invasive avérée » sur le territoire du CBN de Brest, mais comme :

- A surveiller (Basse-Normandie)
- Invasive potentielle (Bretagne et Pays de la Loire)

Les yuccas de la Pointe d'Agon, sans doute naturalisés, ont-ils un effet négatif sur la biodiversité autochtone ? A ce jour, il ne semble exister localement aucun élément permettant de répondre par l'affirmative, mais cela reste à surveiller.

L'impact le plus visible est, pour l'instant, d'ordre paysager : ces yuccas donnent un aspect exotique aux zones où ils se retrouvent en nombre suffisant, comme au sud de la cale des Moulières.

Photo Alain Rongier

Pointe d'Agon – 18 décembre 2017

12 WAYMEL J., BOUSQUET T., ZAMBETTAKIS C., GESLIN J., 2016

Mais dans la définition de « plante invasive », se trouve aussi fréquemment la notion de danger pour la santé humaine. Et nous pensons bien sûr à l'ambroisie et à la berce du Caucase qui sont la cause de soucis très sérieux en certaines régions de France.

Et là, côté santé, je crois pouvoir affirmer que les feuilles de yuccas, *Y. gloriosa*, et celles de *Y. aloifolia* (baïonnette espagnole) si cette espèce venait à rejoindre les dunes, peuvent poser des problèmes à l'homme par leurs pointes acérées. Mais, si ce n'était le risque pour les enfants, peut-être cet aspect pourrait-il être utilisé avec profit pour limiter les passages humains intempestifs dans certaines zones dunaires fragiles…

Le yucca et la mygale

Le *Yucca*, dans le Cotentin, semble donc « s'échapper » du contrôle humain. Certes l'homme demeure moins inquiet que si un dangereux agent biologique s'était joué des mesures de confinement d'un laboratoire, mais il s'interroge tout de même. L'exotique en liberté interpelle notre imaginaire. Ceci m'a rappelé une ancienne rumeur concernant les yuccas.

Voilà le résumé de l'histoire par l'ornithologue et cryptozoologue Jean-Jacques BARLOY en 1990[13] :

« *C'est en 1984 qu'apparut en France la rumeur des mygales dans les yuccas, qui devait connaître une grande ampleur et envahir peu à peu la presse. Le scénario en cause est à peu près toujours le même. Un beau jour, le propriétaire d'un yucca arrose celui-ci. Il a alors la stupéfaction de voir le tronc remuer ou même de l'entendre siffler. Aussi, il l'ouvre et y découvre… un nid de mygales. Affolé, il le porte au Muséum.*

En fait, le laboratoire des arthropodes du muséum national d'histoire naturelle de Paris n'a jamais reçu un seul yucca hébergeant des mygales. Il a seulement été submergé de coups de téléphone racontant qu'un adua (ami d'un ami) avait trouvé des mygales. Ou simplement des araignées indéterminées. Ou seulement de « petites bêtes »… Parfois, il n'est plus question de yucca, mais d'une autre liliacée aux fleurs roses. Une personne qui aurait dépoté son yucca et l'aurait passé au jet y aurait découvert des « objets » ressemblant à des grains de maïs.

13 BARLOY J.-J., 1990.- « Rumeurs sur des animaux mystérieux », Communications, 52, *Rumeurs et légendes contemporaines*, pp. 197-218.

Quelle base scientifique peut avoir une telle rumeur, qui s'est propagée à travers l'Europe, jusqu'au Danemark par exemple ? Des mygales ne pourraient, en aucune façon, percer un tronc pour s'installer à l'intérieur. Mais il est exact qu'elles occupent des excavations.

De plus, si les yuccas sont bien originaires des régions chaudes, et notamment d'Amérique tropicale (où vivent les plus grosses mygales), ils se reproduisent désormais très facilement dans nos régions : il n'y a donc aucune raison d'y trouver des mygales ou d'autres animaux exotiques.

La rumeur aurait-elle été forgée de toutes pièces pour « casser » la vente des yuccas ? C'est peu probable.

Ce qui demeure exact, c'est que les plantes exotiques, les cageots de fruits, les cargaisons diverses, voire les colis postaux, véhiculent araignées, scorpions, insectes, et même des serpents. »

Mais comme me le rappelle Alain LIVORY, nous avons bien aujourd'hui à la Pointe d'Agon tout à la fois yuccas et mygales ! Et cette fois il ne s'agit pas de rumeurs, les mygales sont bien réelles. Cependant celles présentes dans nos dunes, de l'espèce *Atypus affinis*[14], sont européennes et d'une dimension bien modeste les rendant peu visibles et guère inquiétantes pour un promeneur.

Que penser, que faire de nos yuccas des dunes ?

Le thème qui traverse toute discussion sur les « espèces exotiques envahissantes », et donc ici sur les *Yucca* des dunes de la Pointe d'Agon, est le suivant : quel est notre positionnement intellectuel face à la rencontre entre les plantes dites indigènes, c'est-à-dire qui vivent naturellement sur « notre » sol depuis quelques siècles[15], et l'une ou l'autre de ces plantes exotiques qui y prennent pied depuis quelques années ou décennies. Deux natures de raisonnement s'entrelacent :

– l'une à visée scientifique, plutôt objective (que se passe-t-il ?) : l'espèce exotique est-elle en phase de naturalisation ? Peut-il y avoir pollinisation,

14 LIVORY A., 2006.- *Atypus affinis* Eichwald, 1830 – Une araignée encore peu connue dans la Manche, *L'Argiope* n°52 (printemps 2006), Manche-Nature, pp 38-46.

15 L'an 1500 après J.C. sert communément de repère historique pour distinguer plantes indigènes et néophytes. La géographie intervient également : une espèce peut être présente en France depuis des siècles, mais uniquement dans une zone biogéographique donnée, et voir s'étendre depuis quelques années son aire de répartition à la France entière.

fécondation, formation de graines viables ? Comment et à quelle vitesse le maillage des interrelations écosystémiques va-t-il être modifié et se réorganiser ? Quelles seront les relations entre évolution climatique et intensité de la naturalisation ? Des parasites vont-ils intervenir ? Etc.

– l'autre à visée normative et pragmatique, plutôt subjective (que faut-il faire ?) : quel vocabulaire employer (invasion, nuisible…) ? Tenter d'éradiquer les populations de yuccas ou d'en limiter la croissance n'est-ce pas persévérer dans cette mainmise humaine sur la nature ? N'est-ce pas mieux de laisser les yuccas « vivre leur vie » dans les dunes ? Ne devrions-nous pas les interdire à la vente comme plantes horticoles ? Etc.

Rapidement résumée, ma réponse actuelle à la seconde partie des questions : je n'en sais fichtrement rien. ☺

Je poserai seulement ici quatre éléments de réflexion, plaidoyer pour nos yuccas immigrés, qui ne devraient pas manquer d'« échauffer les esprits dans les chaumières » :

► Le maraîcher du 20e siècle veut « faire propre » dans ses cultures agricoles, la mère de famille dit à son enfant de ne pas toucher la terre, « c'est sale ». Et nous, naturalistes, considérons souvent que ces êtres vivants (plantes, champignons, animaux…) horsains qui s'implantent dans nos écosystèmes n'y ont pas leur place et doivent être éliminés.

Autour de chacune de ces prises de position, et autant pour les approuver que pour les contester, une argumentation s'appuyant sur des données scientifiques peut être élaborée. Nous savons que l'être humain trouve et accepte plus facilement les arguments qui vont dans le sens de ses présupposés. Comme l'écrivait Pierre THUILLIER[16], la science est « ventriloque », elle a une dimension culturelle souvent ignorée. Et une partie importante de ce qui guide la pensée et l'action humaine dans les trois cas évoqués est la notion de pollution, de souillure[17], avec ses règles (mises à l'écart, peurs, destruction, etc.) qui changent selon les époques, les sociétés humaines ou leurs sous-groupes.

Toutefois, le champ est divers, ramifié : par exemple, dans le commerce, nous trouvons des végétaux horticoles pour jardins (« fleurs des champs »,

16 THUILLIER P., 1983.- *Les savoirs ventriloques, ou comment la culture parle à travers la science*, Paris, Éditions du Seuil (sciences ouvertes), 163 p.

17 DOUGLAS M., 1967 (1992).- *De la souillure, études sur la notion de pollution et de tabou*, Paris, Éditions La découverte, 193 p.

différents *Dactylorhiza*, etc.) qui, même s'ils appartiennent à des espèces déjà naturellement présentes localement, possèdent des génomes différents de ceux des populations natives. Dans ce cas nous aurons à plus ou moins long terme une pollution génétique avec les divers phénomènes biologiques qui en découleront. Là, rien ne sautera à l'œil du promeneur… Mais alors, pourquoi cet aspect me semble-t-il, à moi, plus gênant que celui des yuccas ? Subjectivité, que ferions-nous sans ton aide…

► Pour ce deuxième élément, élevons-nous un instant de nos dunes cotentines pour jeter un œil au Canada où une espèce de *Yucca*, *Y. glauca*, et les trois teignes qui lui sont parasites ou avec lesquelles elle vit en relation mutualiste[18], sont l'objet de toutes les attentions par un organisme, le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada)[19].

Quatre populations de *Yucca glauca*, deux d'implantation naturelle et deux autres semblant avoir été introduites, sont relevées dans le sud de deux provinces du Canada, l'Alberta et la Saskatchewan. Là-bas, donc, nous sommes en limite d'aire septentrionale pour ce yucca, par conséquent aussi pour les insectes qui lui sont inféodés, et certaines populations sont introduites. Pourtant tout est fait pour le préserver car il est en lien obligatoire avec trois espèces de papillons, désignées en « voie de disparition » car connues au Canada uniquement sur une poignée de sites, insectes qui par contre ne sont pas en danger au niveau mondial.

► Troisième élément : nous sommes désolés lorsqu'une espèce végétale indigène, par exemple le frêne, se porte mal. Faut-il se désoler également lorsqu'une espèce d'origine étrangère, comme nos yuccas, se porte bien ? Ne peut-on considérer comme neutre ou positif l'arrivée accidentelle d'une plante nouvelle dans un écosystème, si cette arrivée n'entraîne ni disparition d'une espèce autochtone rare ni problème pour la santé des hommes ? Et avec les changements climatiques prévus et en cours, ne serait-il pas intéressant que le « catalogue » des espèces présentes dans un lieu donné se modifie peu à peu pour adapter l'ensemble à la nouvelle donne ? Peut-on, en tant qu'écologiste, vouloir éviter la modification d'une biocénose si les caractéristiques du biotope elles-mêmes se modifient ?

---

18 Teigne du yucca (*Tegeticula yuccasella*), Teigne tricheuse du yucca (*Tegeticula corruptrix*), Fausse-teigne à cinq points du yucca (*Prodoxus quinquepunctellus*).

19 COSEPAC, 2013.- *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Teigne du yucca (*Tegeticula yuccasella*), Teigne tricheuse du yucca (*Tegeticula corruptrix*) et la Fausse-teigne à cinq points du yucca (*Prodoxus quinquepunctellus*) au Canada*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xx + 56 p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

► Quatrième élément : chaque yucca présent sur les dunes n'est-il pas un être vivant, un de nos cousins même puisque nous sommes reliés par un ancêtre commun ? Nous partageons avec lui une infinité de caractéristiques biologiques (génétiques, cytologiques, physiologiques…). Et il n'est arrivé en France que par la volonté des hommes. Aussi, le yucca que j'ai observé le 19 décembre 2017 en bord de dune (voir photo page 39), où il est « *venu de son plein gré* »[20], et qui allait devoir affronter les prochaines tempêtes en position très délicate, sans certitude d'y survivre, ne pourrait-il pas être l'objet de notre compassion ou respect ?

Et dire que toutes ces interrogations liées aux changements climatiques et à ces apatrides en voie de naturalisation ne peuvent que s'amplifier…

Alain Rongier

Remerciements

Un grand merci à Jean-François Gérault et à Alain Mauric pour m'avoir aidé, le premier en menant une recherche assez exhaustive du genre *Yucca* dans les Flores, florules et autres catalogues botaniques des 19e et 20e siècles intéressant l'ouest de notre pays, le second pour avoir complété mes informations sur la Flore de Fournier et sur celle de Guinochet et Vilmorin.

20 « *On la trouvait plutôt jolie, Lily, Elle arrivait des Somalis Lily, Dans un bateau plein d'émigrés, Qui venaient tous de leur plein gré, Vider les poubelles à Paris* » Pierre Perret (1977).

Cet article a été publié dans notre revue ***L'Argiope***
que nous éditons à raison de 3 numéros par an, dont un double.

C'est un bulletin trimestriel qui publie en priorité le résultat de recherches naturalistes dans le département de la Manche, mais aussi des articles de société (l'homme et la nature), le bilan de nos activités diverses, les comptes-rendus de réunion de bureau…

Pour être au courant de toutes nos publications,
avoir *L'Argiope* en main et soutenir l'association Manche-Nature
dans sa lutte pour la protection de la biodiversité, vous pouvez vous abonner et même adhérer !
Voir notre site Internet Manche-Nature.fr
à la page Adhésion et abonnement

Merci

Association d'étude et de protection de la nature

Agréée au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement
83, rue Geoffroy-de-Montbray – 50200 COUTANCES
Tél : 02 33 46 04 92
manche-nature@orange.fr – http://manche-nature.fr/